



INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE

ANNEE 2026-2027

**Document à retourner à la Mairie, OBLIGATOIREMENT,
Avant le 10 juillet 2026**

Enfant : NOM Prénom

ÉCOLE : ☐ Maternelle, ou ☐ Elémentaire

Classe.....

Déjeunera au Restaurant Scolaire municipal les jours suivants :

Mon enfant mangera au restaurant scolaire le jour de la rentrée : OUI ☐ NON ☐

☐ Pendant toute l'année scolaire : ☐ lundi ☐ mardi ☐ jeudi ☐ vendredi

☐ Ne mangera pas à la Cantine

Facturation à : NOM..... Prénom.....

Adresse.....

.....

Téléphone des parents (obligatoire) :

Fixe :

Portable :

Mail :

Téléphone des autres personnes à contacter, si les parents sont indisponibles :

Nom / Prénom : Fixe : Portable :

Nom / Prénom : Fixe : Portable :

En cas de maladie ou d'accident au Restaurant Scolaire, nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer :

Le nom, adresse et numéro de téléphone :

- de votre médecin traitant :

.....

Choix du Repas

Votre enfant consommera :

Le repas traditionnel : ☐

Le repas végétarien : ☐

Le repas sans porc : ☐

Votre enfant est-il concerné par un Projet d'Accueil Individualisé ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, veuillez-vous présenter en Mairie, afin de retirer un dossier de PAI.

Dans le cadre du PAI, un panier repas sera-t-il fourni ? OUI ☐ NON ☐

Je certifie avoir lu, et accepté, le règlement intérieur de la restauration scolaire.

Fait à

Signature

Le

Autorisation Parentale

URGENCE

Je soussigné (e).....

Autorise les responsables de la cantine à administrer à l'enfant, en cas d'urgence, tous les soins nécessités par son état, et à le transporter dans un véhicule de secours au centre hospitalier le plus proche.

Fait àLeSignature :

Les informations collectées par la commune d'Andé directement auprès de vous font l'objet d'un traitement pour la gestion de l'inscription au restaurant scolaire, et à la gestion et à la facturation des repas. Les informations demandées sont obligatoires et sont nécessaires pour garantir la bonne prise en compte de la demande d'inscription. A défaut, la Commune d'Andé ne sera pas en mesure de répondre à votre demande. Ces informations sont destinées à la Commune d'Andé. Elles seront conservées pendant la présence de l'enfant dans l'école de la commune, étant précisé que les données liées à la facturation des services doivent être conservées pendant 10 ans. Conformément au Règlement européen 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, **Agglomération Seine-Eure** - 1 Place Thorel – CS 10514 - 27405 LOUVIERS CEDEX, ou par mail à rgpd@seine-eure.com (Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité). Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Contrat de prélèvement automatique relatif au paiement des factures de restaurant scolaire

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la demande et l'autorisation du prélèvement automatique sur le compte bancaire du demandeur / redevable pour le paiement des repas consommés dans le restaurant scolaire géré par la Commune d'Andé, pour les enfants inscrits à ce service.

2. Redevable

Nom :

Prénom :

Date de naissance du redevable : Lieu de naissance :

Adresse :

E-mail : Numéro de téléphone :

Le redevable autorisera la Commune d'Andé à prélever, sur son compte bancaire, le montant des repas facturés pour ses enfants inscrits à la restauration scolaire.

3. Avis d'échéance

Le redevable recevra pour chaque période une facture indiquant le montant, ainsi que la date du prélèvement.

4. Changement de compte bancaire

Le redevable qui change de numéro de compte bancaire, d'agence, ou de banque doit se procurer un nouvel imprimé de demande d'autorisation de prélèvement auprès de la Mairie d'Andé. Il conviendra de le remplir et de le retourner accompagné du nouveau RIB. La prise en compte des nouvelles coordonnées bancaires sera effective pour le mois suivant.

5. Changement d'adresse

Le redevable qui change d'adresse doit avertir sans délai la Commune d'Andé.

6. Echéances impayées

Si le prélèvement ne peut être effectué (insuffisance de fonds sur le compte, clôture de compte...), un rappel sera adressé par les Finances Publiques des Andelys. A défaut de paiement après rappel, la facture sera mise en recouvrement par le Trésor Public. Les frais de rejets seront alors imputés à la charge du redevable sauf erreur de la collectivité.

7. Renouvellement du contrat de prélèvement

Sauf avis contraire du redevable, le prélèvement est automatiquement reconduit.

8. Fin de contrat

Le redevable peut révoquer l'autorisation de prélèvement à tout moment, en informant la Mairie d'Andé. La révocation sera prise en compte sur la période de facturation suivante.

Bon pour accord de prélèvement.

A..... Le

Signature du Redevable,

Mandat de prélèvement SEPA

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elles. Toute demande de remboursement doit être présentée :

- Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- Sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Veillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB, puis adresser l'ensemble à la Mairie d'Andé.

[illegible]

Le (*) :

$$\mathbf{A} (*) :$$

Signature (*)

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

REGLEMENT DU SERVICE MUNICIPAL DE RESTAURATION SCOLAIRE ANNEE 2026-2027

1. Accueil des enfants

Le service municipal de restauration scolaire est proposé aux familles dont les enfants sont inscrits aux écoles Maternelle et Primaire (service de restauration périscolaire)

- **Durant les périodes scolaires**

Entre 12h00 et 13h20

Les inscriptions au service de restauration scolaire sont gérées par la Mairie. Les dossiers d'inscription sont à compléter et à retourner au secrétariat de Mairie. Les enfants, dont les parents n'auront pas rempli le formulaire d'inscription, ne seront pas acceptés à la cantine.

- **En dehors des périodes scolaires**

Entre 12h00 et 13h20

Dans ce cas, les inscriptions se font directement auprès du **Centre de Loisirs d'Andé**, géré par l'Agglomération Seine-Eure (service de restauration extra-scolaire).

2. Locaux

Le service de Restauration Scolaire se situe dans le même bâtiment que le Centre de Loisirs.

3. Modalités de fonctionnement

Les enfants sont accueillis et encadrés par le personnel du service de restauration scolaire ainsi que par les ATSEM.

4. Modalités d'inscription et d'admission au restaurant scolaire, durant les périodes d'école

- Les formulaires d'inscription au service de restauration scolaire sont disponibles au secrétariat de Mairie, ainsi que sur le site www.ande.fr

Ces dossiers doivent être remplis pour garantir l'accès de votre enfant au service de restauration scolaire. L'inscription se fait à l'année, *pour 1 à 4 jours fixes par semaine*.

- C'est l'adresse et le nom désignés sur le formulaire d'inscription qui sont pris en compte pour la facturation.
- Pour tout changement de situation, informer la mairie, en déposant un nouveau formulaire d'inscription, téléchargeable sur le site www.ande.fr.
- Les inscriptions seront effectives dès la rentrée scolaire (ou dès la demande, si elle se fait en cours d'année), et jusqu'à la fin de l'année scolaire (ou changement de situation spécifique).

- *L'inscription est à renouveler à la fin de chaque année scolaire.*

5. Tarification

- Le tarif applicable est consultable en Mairie ou bien sur le site www.ande.fr.

6. Paiement

- Le règlement des repas pris au service de restauration scolaire est payable à la fin du mois suivant.
 - Sur factures qui seront établies mensuellement
 - Mode de paiement :
 - Par prélèvement (remplir les autorisations de prélèvement et fournir un RIB)
 - Paiement en ligne par internet (paiement par carte bancaire sur un site sécurisé)
 - Espèces et chèques
 - (Directement à la Trésorerie des Andelys),
 - En paiement de proximité (buralistes) ayant ce logo :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>



7. Procédure pour commander, ou décommander, un repas.

- En cas de non-respect du délai, le repas décommandé tardivement sera facturé.
- En cas de maladie : facturation du 1^{er} jour d'absence (pour les jours suivants, les parents devront prévenir avant 10h00, pour ne pas être facturés).
- Tout repas doit être commandé, ou décommandé, auprès du restaurant scolaire : au plus tard le jour de classe précédent **avant 10h00** :
 - ✓ Le lundi pour le mardi
 - ✓ Le mardi pour le jeudi
 - ✓ Le jeudi pour le vendredi
 - ✓ Le vendredi pour le lundi suivant
 - ✓ Attention aux jours fériés, mercredis, week-ends et vacances scolaires



Vous devez informer **obligatoirement** le service de cantine par mail :

restaurantscolaire@ande.fr

*Il est très important de bien préciser : Le **nom** et **prénom** de l'enfant, sa classe, ainsi que la **date**.*

- Collecte par les parents des repas non consommés (enfant malade, absent) :***
 - Les barquettes collectives de repas sont consommées exclusivement sur le lieu habituel de restauration scolaire*
 - Les repas ne sont pas disponibles en barquettes individuelles*

Il n'est pas possible pour les familles de collecter les repas non consommés de leurs enfants.

Nom, Prénom : Date :

Signature : Lu et Approuvé